

## CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PÊCHE A PIED DE LOISIR

### QUALITE DU DERNIER PRELEVEMENT MENSUEL

| Date            | Coefficient de marée | Résultat E.coli | Interprétation sanitaire     |
|-----------------|----------------------|-----------------|------------------------------|
| 21 janvier 2019 | 97                   | 18              | <b>QUALITE SATISFAISANTE</b> |

**PECHE AUTORISEE  
SANS RESTRICTION**

### Tableau d'interprétation des résultats

| E.coli/100g CLI (*)  | inférieur ou égal à 230    | supérieur à 230 et inférieur à 1000                    | supérieur à 1000 et inférieur à 4600    | supérieur à 4600                    |
|----------------------|----------------------------|--|---|-------------------------------------|
| Qualité              | Satisfaisante              | Moyenne<br>Légère contamination                        | Médiocre<br>Contamination significative | Mauvaise<br>Contamination excessive |
| Pratique de la pêche | Autorisée sans restriction | Autorisée, mais cuisson avant consommation recommandée | Tolérée, mais cuisson indispensable     | Interdite                           |

(\*) Escherichia coli / 100g de chair et liquide intervalvaire de coquillages

### Informations complémentaires

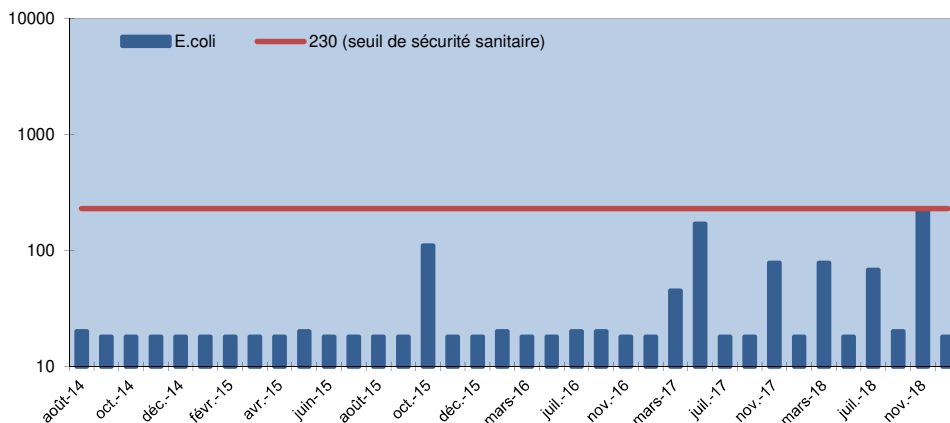
Les derniers résultats du suivi des paramètres du phytoplancton (prélèvement du 5 novembre 2018/21/01/2019bles sur le site de la Préfecture du Morbihan :

à <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Alertes-sanitaires-sur-les-coquillages>

### QUALITE GLOBALE DE LA ZONE DE PÊCHE (historique et classement sanitaire)

La qualité sanitaire du gisement est évaluée sur la base des analyses de suivi bactériologique effectuées sur les trois dernières années et actualisée tous les six mois. Les sites sont classés en 4 catégories :

- Qualité bonne : la pêche à pied est autorisée sans restrictions particulières.
- Qualité moyenne : la pêche à pied est tolérée.
- Qualité médiocre : la pêche à pied est déconseillée.
- Qualité mauvaise à très mauvaise : la pêche à pied est interdite.



La qualité bactériologique du site est :

**Bonne  
Qualité**

ARS Bretagne, délégation du Morbihan

Service Santé Environnement

32, Boulevard de la résistance  
56008 VANNES Cedex

☎ : 02.97.62.77.92

✉ : [ars-dt56-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt56-sante-environnement@ars.sante.fr)

Site Internet ARS-IFREMER



<http://www.pecheapied-responsable.fr>

P/Le Directeur Général,  
Par délégation,

Ingénieur d'études sanitaires

**B. RICHARD**